

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent quarante-septième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 24 mars 2017, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

---

### **MEMBRES PRÉSENTS**

Mmes	Flavie Demers	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de science politique et de droit
	Éliane Duchesne	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences
	Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
	Lynda Gadoury	Représentante des vice-rectorats
M.	Nizar Haj Ayed	Représentant des groupes étudiants
Mmes	Geneviève Jacob	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences humaines
	Josée S. Lafond	Doyenne de la Faculté des sciences humaines (présidente)
	Stéphanie Lavoie	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de communication
M.	Mathieu Masse Jolicœur	Représentant des chargées de cours, chargés de cours
Mme	Alison McMullin	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des arts
M.	Pierre Mongeau	Doyen de la Faculté de communication
Mme	Juliette Perri	Représentante des employées, employés des Services à la vie étudiante
MM.	Antoine Pigeon	Représentant des étudiantes, étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation (substitut)
	Jean-Patrick Reysset	Représentant des groupes étudiants

### **MEMBRES ABSENTS**

MM.	Francis Bouchard	Représentant des étudiantes, étudiants de l'École des sciences de la gestion
	Guy Gendron*	Représentant des employées de soutien, employés de soutien
Mme	Geneviève Hervieux*	Professeure au Département d'organisation et ressources humaines
M.	Marcel Simoneau*	Représentant des vice-rectorats

### **INVITÉES, INVITÉS**

MM.	Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
	Jonathan Giguère	Directeur adjoint des Services à la vie étudiante
Mmes	Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
	Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

### **SECRÉTAIRE**

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

---

\* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Josée S. Lafond préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

---

La présidente souhaite la bienvenue aux membres. Elle indique que madame Geneviève Hervieux, de même que messieurs Guy Gendron et Marcel Simoneau prient le Comité d'excuser leur absence. Elle souligne ensuite qu'il s'agit de la première rencontre à laquelle assiste monsieur Antoine Pigeon, membre étudiant substitut représentant la Faculté des sciences de l'éducation, ainsi que monsieur Jonathan Giguère, directeur adjoint des Services à la vie étudiante. Elle annonce que monsieur Martin Gallié, représentant des professeurs, professeurs, a remis sa démission à titre de membre du Comité de la vie étudiante. Une demande a été déposée auprès du Syndicat des professeurs et professeures en vue de la désignation d'une nouvelle personne à ce poste.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lynda Gadoury, appuyée par madame Juliette Perri, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2017**

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lynda Gadoury, appuyée par monsieur Mathieu Masse-Jolicoeur, le procès-verbal de la 146<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante tenue le 24 février 2017 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **3. Information**

#### **3.1 Information de la présidente (verbal)**

La présidente indique qu'elle n'a pas d'information particulière à communiquer.

#### **3.2 Information générale (verbal)**

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a tenu une rencontre à Montréal lundi dernier dans le cadre des consultations liées aux violences à caractère sexuel. De nombreuses personnes représentant l'UQAM ainsi que les autres universités montréalaises étaient présentes. La ministre a annoncé qu'une loi-cadre serait déposée l'automne prochain. Chaque institution devra par la suite établir une politique d'intervention en matière de violences à caractère sexuel.

La directrice des Services à la vie étudiante souligne que cette journée de consultation a été très enrichissante. Madame Manon Bergeron, professeure au Département de sexologie et l'une des responsables de l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU), un employé de l'association étudiante du cégep de Sherbrooke, à l'origine de la campagne « Ni

viande ni objet », de même que la directrice du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'Université de Montréal, ont présenté des communications. Par la suite, les participantes, participants étaient séparés en groupe de dix personnes afin d'engager des discussions sur les diverses pratiques et façon de faire concernant la prévention, la sécurité et la gestion des plaintes liées aux violences à caractère sexuel.

Les participantes, participants ont discuté de divers outils qui pourraient être mis en place dans les collèges et universités, mais tous se sont accordé à dire qu'il faudra obtenir un financement supplémentaire pour ce faire. À la veille du dépôt du budget du gouvernement du Québec, la ministre David semblait positive à cet égard. Elle n'a avancé aucun montant précis, mais elle a indiqué que le Gouvernement était sensible à cette question.

La directrice des Services à la vie étudiante rappelle ensuite la demande du GRIP qui remet en question le processus de reconnaissance des clubs ou comités membre des groupes d'envergure. Le Comité de reconnaissance des groupes étudiants devait se réunir, mais n'a pu le faire faute de quorum. Une prochaine rencontre a été fixée le 30 mars 2017.

### **3.3 Registre des suivis (CVE-147-3.3)**

La présidente mentionne que les deux suivis demeureront inscrits au Registre. Ces points n'ont pu être traités lors des deux dernières réunions de gestion de la Direction.

### **3.4 Bonification de l'offre de services en soutien psychologie (verbal)**

La directrice des Services à la vie étudiante rappelle que les associations étudiantes facultaires s'étaient engagées à consulter leurs membres concernant les trois scénarios de bonification de l'offre de services en soutien psychologique. Elle demande que les résolutions adoptées sur ce point lui soient acheminées avant le 10 avril.

Une membre étudiante indique que la décision de son association a été prise à la dernière rencontre intermodulaire. Celle-ci n'est toutefois pas claire pour elle. En conséquence, elle demandera des éclaircissements et acheminera ensuite la résolution à la direction des Services à la vie étudiante.

## **4. Prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif et recommandation quant aux taux des cotisations Vie étudiante et Animation sportive pour l'année 2017-2018 (CVE-147-4)**

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que lors de la dernière rencontre du Comité de la vie étudiante, le budget prévisionnel pour l'année financière 2017-2018 a été présenté. Un manque à gagner d'un peu plus de 200 000 \$ était constaté. Elle explique cette situation par la baisse des effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EETP) et par la hausse substantielle de la masse salariale due à la progression des échelles salariales ainsi qu'aux dispositions prévues aux conventions collectives et protocole d'entente. Les directions des différents services se sont réunies pour évaluer l'ensemble des postes de dépenses et travailler à la présentation d'un budget équilibré. Elle rappelle que selon les règles budgétaires, les Services à la vie étudiante doivent déposer un budget équilibré.

Les services seront maintenus, mais une diminution des dépenses salariales surnuméraires se réalisera par la suppression des projets spéciaux et les postes intermittents ne seront pas prolongés. En ce qui concerne l'accueil à la rentrée et l'intégration des étudiantes étrangères,

étudiants étrangers, la formule offerte sera revue de manière à diminuer le nombre de surnuméraires.

Les dépenses feront l'objet d'un suivi rigoureux et s'il advenait que des sommes se dégagent en cours d'année, une révision des mesures d'économies mises en place sera effectuée. Dans ce contexte, la direction des Services à la vie étudiante recommande néanmoins le maintien du taux actuel des cotisations étudiantes pour l'année 2017-2018.

Le directeur du Centre sportif indique que le budget du Centre sportif est pratiquement le même que celui qui a été présenté lors de la dernière rencontre du Comité de la vie étudiante. Ses revenus proviennent majoritairement des cotisations étudiantes et des inscriptions aux activités dirigées. Des modifications apportées dans les pratiques sportives ont entraîné une diminution du nombre de membres du personnel, sans toutefois entraîner celle des services offerts.

### **RÉSOLUTION 2017-CVE-714**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-147-4;

ATTENDU le mandat du Comité de la vie étudiante de recommander au Conseil d'administration le montant des cotisations 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif lors sa rencontre du 24 mars 2017;

ATTENDU l'article 6.6.2 du Règlement no 2 de régie interne énonçant que le Comité de la vie étudiante recommande au Conseil d'administration le montant des cotisations étudiantes payées par les étudiantes, étudiants pour les frais de services à la vie étudiante;

ATTENDU la règle budgétaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-690 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2017-2018 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2017-CVE-703 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 27 janvier 2017 relative aux états des résultats 2016-2017 au 31 octobre 2016 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU la résolution 2017-CVE-711 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 27 janvier 2017 recevant les prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

ATTENDU l'importance de maintenir la qualité et la diversité des services offerts aux étudiantes, étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Alison McMullin, appuyé par madame Lynda Gadoury, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration le maintien de la cotisation pour l'animation sportive au montant de 42,96 \$ par trimestre, par étudiante, étudiant inscrit à l'UQAM, sous réserve d'un

ajustement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de sa règle budgétaire;

RECOMMANDE au Conseil d'administration le maintien de la cotisation pour les Services à la vie étudiante à 4,53 \$/ crédit au trimestre d'été 2017 et à 4,55 \$/crédit aux trimestres d'automne 2017 et d'hiver 2018, sous réserve d'un ajustement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de sa règle budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5. Comité de financement des projets étudiants**

### **5.1 Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2015-2016 (CVE-147-5.1)**

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription tel que déposé en annexe. Il rappelle que le programme de subventions des projets étudiants a été mis sur pied en 2002. Le montant annuel des subventions accordées est de 140 000 \$. Le Comité de financement des projets étudiants est composé de quatre représentantes étudiantes, représentants étudiants et de deux membres institutionnels. L'enveloppe budgétaire totale est divisée ainsi : 64 % pour les groupes étudiants et 36 % pour les associations étudiantes. Ces enveloppes respectives sont réparties afin d'apporter un soutien pour le fonctionnement des groupes et associations ainsi que pour le soutien aux différents projets étudiants.

Pour l'année 2016-2017, un montant de 19 929 \$ a été ajouté à l'enveloppe disponible en raison de montants de subventions non utilisés en 2015-2016. Le montant total attribué a donc été de 159 929 \$. Il ajoute que considérant le nombre important de demandes, le comité de subventions des projets étudiants a été dans l'obligation de donner uniquement 45% du montant demandé pour les demandes de subventions dans la catégorie destinée aux associations étudiantes.

### **RÉSOLUTION 2017-CVE-715**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-147-5.1;

ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants;

ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013 et le 28 mars 2014 entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Patrick Reysset, appuyé par madame Stéphanie Lavoie, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 Groupe de travail pour la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants (CVE-147-5.2)**

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il indique que la hausse constante du nombre de demandes de subventions en provenance des associations étudiantes et des groupes étudiants entraîne une nécessaire réflexion sur les critères d'attribution du programme. Le programme de subventions a connu une forte augmentation de sa visibilité avec l'arrivée des conseillères à la vie étudiante, conseillers à la vie étudiante dans les facultés. Toutefois, le montant de l'enveloppe budgétaire n'a pas augmenté. Des questionnements ont émergé tant au Comité de financement des projets étudiants qu'au Comité de la vie étudiante, quant aux critères d'attribution. En conséquence, il s'avère pertinent qu'un groupe de travail révise les critères d'attribution. Le Comité de la vie étudiante est invité à désigner des étudiantes, étudiants pour siéger au groupe de travail sur la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants.

La directrice des Services à la vie étudiante ajoute que l'objectif des subventions dédiées au fonctionnement des groupes étudiants vise à les soutenir administrativement, car ils n'ont aucune autre source de financement, alors que les groupes d'envergure et les associations étudiantes perçoivent des cotisations étudiantes. Il est donc important que la part la plus importante de l'enveloppe leur soit attribuée.

Un membre étudiant propose l'ajout de membres étudiantes, étudiants provenant des groupes étudiants.

Le Comité de la vie étudiante convient que la composition du groupe de travail sera la suivante : deux membres étudiantes, étudiants désignés par les groupes étudiants dont l'un doit siéger au Comité de financement, deux membres étudiantes, étudiants désignés par les associations étudiantes dont l'un doit siéger au Comité de financement. Ces personnes seront nommées à la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

### **RÉSOLUTION 2017-CVE-716**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-147-5.2;

ATTENDU les travaux du Comité de subventions des projets étudiants;

ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 27 septembre 2013 et le 28 mars 2014 entérinant les modifications au programme de subventions des projets étudiants;

ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiantes, étudiants afin de faciliter et

d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;

ATTENDU l'augmentation constante des demandes de subventions à la catégorie 2 des associations étudiantes de programmation;

ATTENDU les discussions tenues lors de la séance du 27 janvier 2017 du Comité à la vie étudiante;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Patrick Reysset, appuyé par madame Éliane Duchesne, que le Comité de la vie étudiante :

CRÉE un groupe de travail dont la composition sera la suivante :

- le directeur adjoint des Services à la vie étudiante;
- deux membres étudiantes, étudiants désignés par les groupes étudiants dont l'un doit siéger au Comité de financement des projets étudiants;
- deux membres étudiantes, étudiants désignés par les associations étudiantes dont l'un doit siéger au Comité de financement des projets étudiants;

MANDATE le groupe de travail pour proposer des modifications aux critères d'attribution des subventions des projets étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Projet de réaménagement des installations du Centre sportif - été 2017 (CVE-147-6)**

Le directeur du Centre sportif présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. À l'aide d'une projection, il illustre le projet de réaménagement des installations du Centre sportif qui sera effectué à l'été 2017. Il précise qu'il s'agit de documents de travail qui pourraient éventuellement être modifiés. Il indique que les travaux seront réalisés en tenant compte d'un éventuel agrandissement du Centre sportif, afin de s'assurer que les investissements actuels ne s'avèrent pas vains. Il précise que la cotisation étudiante pour le Centre sportif ne sera pas augmentée puisque le financement de ces travaux sera effectué à même la réserve annuelle pour rénovation.

## **7. Nomination de membres étudiantes, étudiants au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'environnement**

### **7.1 Nomination de membres au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'environnement (CVE-147-7.1)**

La directrice des Services à la vie étudiante rappelle qu'elle a acheminé un courriel aux associations étudiantes facultaires au début du mois de mars afin d'obtenir la désignation d'une personne à titre de membre et d'une personne à titre de substitut au Comité pour chacune des associations facultaires. Elle rappelle que les membres et substituts de ce comité doivent être désignés par le Comité de la vie étudiante puis nommés par le Conseil d'administration.

Une membre étudiante annonce que l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED) a désigné monsieur Nataël Bureau.

Les autres associations étudiantes facultaires n'ayant pas nommé de membre ou de substitut, le Comité de la vie étudiante entérine la nomination de monsieur Nataël Bureau. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

### **RÉSOLUTION 2017-CVE-717**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-147-7.1;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 37 en matière d'environnement, et plus particulièrement l'article 5 qui définit la composition du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU la fin de mandat de plusieurs membres étudiantes, membres étudiants au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU la désignation effectuée par l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED-UQAM);

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Patrick Reysset, appuyé par madame Stéphanie Lavoie, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de nommer monsieur Nataël Bureau, étudiant au programme de baccalauréat en science politique, à titre de membre représentant de l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (AFESPED-UQAM) au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2017 et se terminant le 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 Nomination d'un membre représentant les groupes étudiants (CVE-147-7.2)**

La présidente présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Le Comité de la vie étudiante est invité à nommer monsieur Michael Brophy à titre de membre représentant les groupes étudiants au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'environnement.

Un membre étudiant signale qu'il avait été désigné à titre de membre substitut lors de l'assemblée générale des groupes étudiants. La directrice des Services à la vie étudiante indique qu'elle effectuera des vérifications à cet effet et qu'il pourra être nommé lors de la prochaine rencontre du Comité de la vie étudiante.

### **RÉSOLUTION 2017-CVE-718**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-147-7.2;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 37 en matière d'environnement, et plus particulièrement l'article 5 qui définit la composition du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;



ATTENDU la désignation effectuée par l'Assemblée électorale des groupes étudiants reconnus, qui a eu lieu le 16 septembre 2016;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Alison McMullin, appuyé par monsieur Jean-Patrick Reysset, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de nommer monsieur Michael Brophy, étudiant au programme de diplôme d'études supérieures en gestion, à titre de membre représentant les groupes étudiants reconnus au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement, pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2017 et se terminant le 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8. Divers

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne qu'il est très difficile cette année d'obtenir la présence des membres aux divers comités, ce qui entraîne un retard dans les travaux des différents comités de travail mis en place. Elle les invite à porter une attention particulière à ce point.

## 9. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 HEURES 30 MINUTES.

**ONT SIGNÉ :**

\_\_\_\_\_  
La présidente

\_\_\_\_\_  
La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXXXXXXXXXXXXX 2017.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE**

**Ordre du jour**

**Cent quarante-sixième assemblée ordinaire, le vendredi 24 février 2017**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 janvier 2017**
- 3. Information**
  - 3.1 Information de la présidente (verbal)
  - 3.2 Information générale (verbal)
  - 3.3 Registre des suivis
  - 3.4 Implantation d'un Service de santé à l'UQAM (verbal)
  - 3.5 Accès 24 heures aux locaux de l'Université pour les étudiantes, étudiants (verbal)
  - 3.6 Bilan de la rencontre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (verbal)
  - 3.7 Soutien informatique pour les groupes étudiants (verbal)
  - 3.8 Heures d'ouverture des bibliothèques (verbal)
- 4. Présentation des prévisions budgétaires 2017-2018 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif**
- 5. Suivi sur l'étude des scénarios pour le remplacement du courriel des étudiantes, étudiants – avis des associations étudiantes facultaires (verbal)**
- 6. Suivi sur les consultations des associations étudiantes facultaires concernant la bonification de l'offre de services en soutien psychologique (verbal)**
- 7. Suivi sur le point demande de modification de l'article 6.3 du Règlement no 2 de régie interne (comité de discipline) (verbal)**
- 8. Nomination d'une membre étudiante désignée par les associations étudiantes facultaires au Comité des usagers des Services à la vie étudiante**
- 9. Nomination d'une membre étudiante, un membre étudiant au Comité de préparation de l'ordre du jour du Comité de la vie étudiante (verbal)**
- 10. Divers**
- 11. Dépôt de documents**

**Prochaine réunion : 24 mars 2017**